

VÉNISSIEUX Politique

# L'attaché parlementaire du député Yves Blein épinglé par la justice

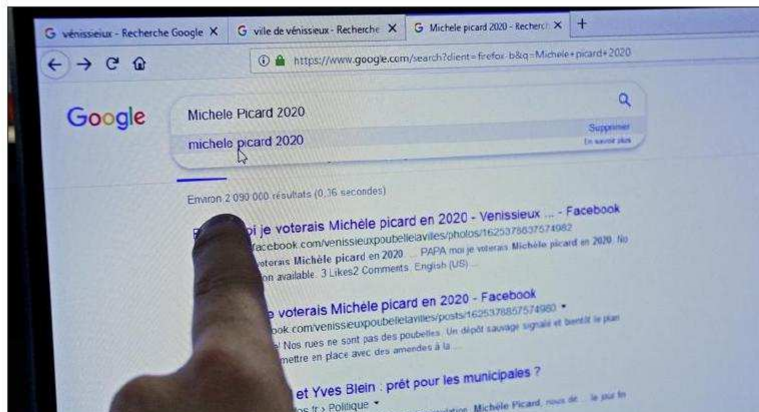
**Pierre Obrecht, collaborateur du député macroniste, utilisait le patronyme de Michèle Picard, maire communiste de Vénissieux, comme nom de domaine pour diriger sur un site invitant les électeurs à voter contre la première magistrate en 2020.**

On ne sait si Yves Blein sera en lice à Vénissieux lors des élections municipales de 2020, comme certains lui en prêtent l'intention. En tout cas, son assistant parlementaire, Pierre Obrecht, qui travaille au côté du député macroniste (ex-PS) de la 14<sup>e</sup> circonscription du Rhône (1) depuis des lustres, avait choisi une méthode singulière pour attaquer Michèle Picard, maire du dernier bastion communiste de l'agglomération.

**« Rappelez-moi de voter en 2020 pour changer de maire »**

Pratiquant depuis plusieurs mois une forme de *cybersquatting*, il utilisait en effet le patronyme et le prénom de la première magistrate vénissienne pour des noms de domaine, "Michèle Picard 2020" et "Encore Michèle Picard", afin de diriger sur un site « peu » favorable à l'élu(e) PCF.

Y figurait notamment un compte à rebours, « Maire de Vénissieux pour encore X jours », accompagné du message : « Rappelez-moi de voter en



Le nom de domaine "Michèle Picard 2020" renvoyait le visiteur sur un site affichant un compte à rebours : "Maire de Vénissieux pour encore X jours". Photo Le Progrès/Stéphane GUIOCHON

2020 pour changer de maire. » Chaque visiteur était invité à laisser son adresse mail.

**Rendez-vous au tribunal**

Michèle Picard n'a guère apprécié, et assigné en justice Pierre Obrecht. Lequel, lors de l'audience qui s'est tenue le 27 décembre au tribunal de grande instance de Lyon, a expliqué en substance vouloir, par ce biais, favoriser la participation dans une commune où les abstentionnistes sont légion. Avant d'invoquer « l'esprit potache » caractérisant, selon lui, une démarche destinée à mobiliser l'électorat vénissien contre Michèle Picard.

Le tribunal n'a pas goûté le « ju-

vénisme » humour de l'assistant parlementaire, condamné le 14 janvier à fermer le site incriminé et à verser 200 € au titre du préjudice subi à la requérante, ainsi que 2 000 € de frais de justice. Interrogé à ce sujet par *Le Progrès*, Yves Blein (LREM) part dans un grand éclat de rire, avant de considérer : « Je n'ai pas de commentaire à faire. Il ne s'agit pas d'une mission professionnelle, cela relève de sa vie privée. Voyez avec lui. »

H. P.

(1) 14<sup>e</sup> circonscription : Vénissieux, une partie de Saint-Priest, Saint-Fons, Corbas, Feyzin et So-laize

RÉACTION



Photo Le Progrès/H.P.

**« Michèle Picard n'a pas d'humour »**

**Pierre Obrecht**

« Avec cette initiative personnelle, je souhaitais dire aux Vénissiens qui se plaignent de la gestion de la municipalité communiste : la solution, c'est de voter au prochain scrutin. J'ai commis l'erreur d'utiliser comme nom de domaine "Michèle Picard 2020". Reste que le problème aurait pu se régler en trois clics via une procédure extrajudiciaire. Mais Michèle Picard n'a pas d'humour. »

**« Des opposants prêts à tout »**

**Section PCF de Vénissieux**

« Le tribunal a sanctionné la mauvaise foi du créateur de ce site. Les opposants à Michèle Picard sont prêts à tout pour détourner le débat politique au profit de rumeurs et mensonges sur Internet. »

REPÈRES

Le *cybersquatting* s'invite dans les campagnes électorales depuis plusieurs années. Des internautes militants squattent les noms de domaine de candidats afin de perturber leur stratégie de communication numérique. Lors de la présidentielle de 2012, l'adresse "hollande2012.fr" a ainsi redirigé momentanément sur un graphique chiffrant le coût de la primaire PS, tandis que les visiteurs du site "sarkozy-2012.info.fr" pouvaient découvrir des articles défavorables au président sortant.

RHÔNE - MÉTROPOLE Politique

## Nombreux débats "nationaux" mais faible participation

Villefranche-sur-Saône (34 000 habitants) et... 100 participants à la réunion publique organisée le 5 février dans le cadre du grand débat national. Brindas (6 000 h.), 100 participants le 6 février à une réunion identique. Lyon 4<sup>e</sup> (34 000 h.), 60 personnes le 8. Saint-Georges-de-Reneins (4 350 h.) 50 personnes le 8 février.

**Les jeunes se sentent peu concernés**

La liste peut s'allonger de ces rencontres qui fleurissent un peu partout dans le département avec un public numériquement faible, si ce n'est dérisoire lorsqu'il est mis en rapport avec la population potentiellement concernée.

Au regard de cette participation,

se pose la question de savoir qui se sent vraiment concerné par le grand débat. Certainement pas les jeunes, c'est une évidence relevée localement, et généralement en France. La présence des moins de trente ans y est assez rare.

Le député (LREM) Jean-Luc Fugit, en pointe dans l'organisation des débats, reconnaît « une faible présence des moins de 50 ans », mais conteste une participation globalement faible : « J'ai organisé plusieurs débats. Il y a toujours plus de 100 personnes et souvent entre 150 et 250. » Samedi dernier pourtant à Mions (13 000 h.), sa réunion a attiré environ 70 personnes, a relevé *Le Progrès*. Il est vrai qu'une semaine avant, à Saint-Andéol-le-Château



**Les réunions du grand débat mobilisent assez peu.**

Photo Le Progrès/Antoine DELSART

(1 700 h.), le même parlementaire accueillit 130 personnes.

**La faible mobilisation accentuée en zone urbaine ?**

Deux interrogations surgissent encore un mois après le début de l'opération initiée par le Président de la République : ce succès populaire plus que relatif ne serait-il pas dû au fait que la majorité des débats est organisée par des élus ? Le député de la 11<sup>e</sup> circonscription du Rhône n'y croit guère : « Tout le monde n'est pas dans la défiance à l'égard des élus. » De fait, si l'on s'en tient aux rares débats d'origine citoyenne, le déficit de présence y est encore plus prégnant.

Ainsi, celui de Marcy-l'Étoile (3 700 h.) le 2 février, à l'initiative de deux habitants, n'a attiré que 20 personnes.

Par ailleurs, la faiblesse de la mobilisation n'est-elle pas accentuée en zone urbaine ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes : outre Lyon et Villefranche déjà cités, à Caluire (42 000 h.) lundi soir, il n'y avait que 84 personnes.

Consolation pour les initiateurs rhodaniens : le taux très bas de participation semble général. Dans la Loire, à Saint-Just-Saint-Rambert (14 000 h.) le 6 février, 43 personnes. Et à Belley (9 000 h., Ain), 140 personnes le 5 février, etc. Ce manque d'intérêt à débattre et échanger interpelle, alors que depuis trois mois, les Gilets jaunes ne cessent de dénoncer un déficit de démocratie directe et un manque de parole citoyenne.

Michel Ruvet-Patruel